



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 03/2008

Vevey, le 17 janvier 2008

Service de l'Urbanisme et des Constructions - mandat d'analyse confié à Habilis Conseil SA, à Sottens

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Direction de l'urbanisme et des constructions devra faire face dans les années à venir à de nombreux projets d'importance prévus dans le programme de législature 2006-2011. Dans le but d'optimiser ses performances, la Municipalité a décidé de mandater une entreprise externe spécialisée, afin de procéder à une analyse de son organisation, de ses prestations, de ses moyens, de ses collaborateurs et de leurs compétences.

Les entretiens d'évaluation qui se sont déroulés à la fin de l'année dernière et les constats de la Municipalité depuis le début de la législature ont toutefois démontré qu'il était nécessaire de mieux répartir les tâches, de renforcer l'encadrement et de trouver des solutions qui permettent de mieux faire face à une charge de travail extrêmement lourde.

Si la Direction de l'urbanisme et des constructions est performante, c'est avant tout dû à l'excellent engagement de ses collaborateurs qui sont expérimentés et œuvrent pour la commune de Vevey depuis de nombreuses années. Cette situation rend d'ailleurs le service particulièrement fragile, puisqu'il pourrait être déstabilisé en cas de maladie ou de départ. Pour atteindre les objectifs fixés, il est nécessaire d'avoir une équipe performante qui puisse travailler dans les meilleures conditions possibles.

La société Habilis Conseil SA a pour mandat d'établir un rapport écrit décrivant les forces et faiblesses du service. L'analyse devra conclure par des propositions d'améliorations. En fonction du résultat, et si nécessaire, Habilis Conseil SA pourrait être mandatée pour la mise en œuvre de mesures de réorganisation.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 17 janvier 2008.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire

 

Laurent Ballif P.-A. Perrenoud

